

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi Fondamentale ;
VU le Décret N°99/04/PRG/SGG du 08 mars 1999, portant nomination du
Premier Ministre ;
VU le Décret N°D/99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, nommant les membres du
Gouvernement, tel que modifié jusqu'à ce jour ;

DECRETE,

Article 1er : Docteur Madina RACHID N° Matricule 188989 K, précédemment
Chef Section Santé des Hommes et des Femmes à la Division Santé de la
Reproduction, est nommée Directrice Communale de la Santé de Dixinn en
remplacement de Docteur Fatoumata Binta DIALLO, appelée à d'autres
fonctions.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa
signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 03 OCTOBRE 2003



GENERAL LANSANA CONTE